



Carouge, le 14 mars 2020

Coronavirus

CONTACT

MAIRIE DE CAROUGE
MAIRIE@CAROUGE.CH
022 307 89 87

LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE CAROUGE PREND DES MESURES EXCEPTIONNELLES

Faisant suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat du vendredi 13 mars 2020, le Conseil administratif de la Ville de Carouge prend des mesures exceptionnelles visant à faire barrage à la diffusion du coronavirus, protéger les personnes les plus vulnérables et préserver les systèmes de santé. Toutes ces mesures prennent effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis, tout en adaptant au besoin les modalités à l'évolution de la situation.

Les services de la Ville de Carouge se mobilisent et s'organisent pour assurer les missions prioritaires et le bon fonctionnement du service public de la commune. Les services essentiels sont assurés. Des mesures sont prises pour filtrer le nombre de personnes se présentant à la réception de la mairie (Carouge à votre service), à l'état civil et aux autres réceptions.

Le Conseil administratif a décidé de **fermer temporairement les infrastructures suivantes** : les bibliothèques de Carouge (Promenades et Grands-Hutins), le musée de Carouge et la piscine des Pervenches.

Les activités sportives organisées dans les salles de gymnastique ou les clubs de sport sont annulées. Quant aux salles communales ou aux locaux mis à disposition des sociétés et des associations, ils sont également fermés ; cependant des exceptions sont possibles en cas d'intérêts publics prépondérants, sur décision du Conseil administratif.

En l'état, les marchés de Carouge sont maintenus, tout en rappelant vivement le respect des consignes sanitaires.

Sur décision de la Confédération et du Canton, les écoles sont fermées ; selon les informations du DIP, un accueil minimal est assuré, plus d'infos sur www.ge.ch/lc/coronavirus-dip. Il en va de même pour le GIAP (accueils parascolaires et restaurants scolaires).

Quant aux crèches, conformément aux directives cantonales, elles sont fermées. Seul un service d'accueil minimum est organisé dans les structures pour les enfants déjà accueillis dont les deux parents doivent assurer leur profession dans le cadre de cette situation sanitaire. Le service minimum requiert l'accord de la direction de la structure. Il est mis en place en priorité pour les enfants du personnel de la santé, de la police, des pompiers, du secteur pénitentiaire et des intervenants en protection de l'enfance ; et exceptionnellement, pour les enfants pour lesquels aucune solution de garde n'a pu être organisée. Les parents ont été directement informés.

La Ville de Carouge est consciente des difficultés rencontrées par les institutions et associations culturelles, sociales et sportives ; elle reste attentive à leur situation et des contacts seront pris afin d'évaluer ensemble les mesures pour les soutenir, en coordination avec le Canton et la Confédération.

La Ville de Carouge suit avec attention l'évolution de la situation et ses impacts sur les entreprises et les commerces. En coordination avec les mesures prises par le Canton, la Confédération et les autres communes, elle évaluera la nécessité de prendre des mesures économiques urgentes pour tout ou partie du tissu économique carougeois, avec une attention particulière portée aux petits commerces et aux artisans.

Le pays vit une situation exceptionnelle et le Conseil administratif souligne la nécessité de **strictement suivre les recommandations sanitaires** pour que les services de santé puissent remplir au mieux leurs missions.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre et l'évolution de la situation, une page dédiée au coronavirus relayant notamment les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Canton est disponible sur carouge.ch/coronavirus.